



GINGER CEBTP

ATTESTATION

DE NIVEAU DE CENTRALE

NUMERO 12.3258

DIRECTION REGIONALE CENTRE-EST

Agence de LYON

23 rue du Progrès

69800 SAINT PRIEST

Téléphone : 04 72 79 59 59

Télécopie : 04 72 79 59 58

Email : cebtp.lyon@gingergroupe.com

Suite à l'audit réalisé par nos soins et en présence de M. Jean François BLANC Chef de Poste, le 13 décembre 2012, dans la Centrale ci-dessous référencée, nous attestons que :

LA CENTRALE

Poste d'enrobage PL FAVIER

Adresse

**ZI route d'Argent – BP 42
38510 MORESTEL**

Téléphone

04 74 80 17 23

Télécopie

04 74 33 05 54

- **Répond aux normes NF 98-728-1
NF 98-150-1**
- **La constitution de la centrale, de ses sous-ensembles de dosage et de ses automatismes sont conformes au Niveau II en date du 13 décembre 2012.**

Attestation délivrée le 20 décembre 2012.

Damien PILET

Auditeur

Eugène COLOMER

Chef de service

ETUDE – EXPERTISE – MAITRISE D'ŒUVRE – CONTROLE - ANALYSE

CEBTP-SOLEN

Siège social : 12 avenue Gay Lussac – ZAC La Clef Saint Pierre – 78990 ELANCOURT – Tél. : 01 30 85 24 00

S.A.S au Capital de 2 597 660 € - RCS Versailles B 412 442 519 - Code APE : 7112 B - N° TVA : FR 31 412 442 519

Email : info@cebtp-solen.com – Site internet : www.cebtp-solen.com

Qualifié OPQIBI sous le n° 81 05 0433 – Organisme certificateur déclaré auprès du Ministère chargé de l'Industrie

Réception de centrale d'enrobage Compte rendu de visite sur site *

Suivant norme NF P98-701, mai 1993 - Terminologies et performances
 et norme NF P 98-728-1, août 2004 - Définitions, niveaux et vérification

Client	: PL FAVIER	Référence du rapport	: ANC 12.3258
Référence dossier	: RLY5.D.007	Date du rapport	: 20/12/2012
Affaire	: Attestation niveau 2	Date de la visite	: 13/12/2012

EQUIPEMENTS DE LA CENTRALE CONTINUE

FONCTIONS PRINCIPALES		niveau 1	niveau 2	Observé
Température d'utilisation du liant	Régulation de température	non oblig	obligatoire	OUI
Dosage des granulats froids	Dosage des gravillons et sables à teneur maximale en éléments fins < 2%, en volumétrie	obligatoire	obligatoire	OUI
	Dosage des gravillons et sables à teneur maximale en éléments fins >2%, en pondéral	non oblig	obligatoire	OUI
Contrôle de la teneur en eau en fonctionnement en mode direct	Sonde de mesure en continu avec prise en compte par l'automatisme d'acquisition	non oblig	obligatoire	DEROG**
Dosage des fines récupérées	Système de réincorporation des fines permettant de maintenir constante la teneur en éléments fins dans le mélange en régime stabilisé	obligatoire	obligatoire	OUI
Débitmètre de bande	Mesure continue du débit de l'ensemble des granulats	obligatoire	obligatoire	OUI
Introduction du liant hydrocarboné	Dosage autorégulé par débitmètre ou compteur massique	obligatoire	obligatoire	OUI
Acquisition de données	Contrôle et enregistrement des données de fabrication sur module d'acquisition de données	non oblig	obligatoire	OUI
Prise informatisée	Conforme à la définition du paragraphe 5.11.2.4	non oblig	obligatoire	OUI
Automatisme et contrôles	Démarrage séquentiel des doseurs à granulats, fines et agrégats d'enrobés	obligatoire	obligatoire	OUI
	Mémorisation des formules	obligatoire	obligatoire	OUI
	Correction d'humidité pour le calcul du débit des granulats secs	manuel	automatique	OUI
	Asservissement du débit bitume au débit de granulats secs	obligatoire	obligatoire	OUI
	Prise en compte du temps de transfert entre le pesage des granulats froids et l'injection bitume	automatique	automatique	OUI
	Correction de la densité du liant en fonction de la température.	manuelle	automatique	OUI
Variation du débit global	Régulation du débit de la pompe à partir de l'information délivrée par le débitmètre à bitume.	automatique	automatique	OUI
	Conjuguateur agissant sur le débit de tous les constituants	obligatoire	obligatoire	OUI

FONCTIONS ADDITIONNELLES		niveau 1	niveau 2	Observé
Dosage des fines d'apport	Dosage pondéral	non oblig	obligatoire	OUI
Dosage à froid des agrégats d'enrobés	Taux de recyclage <10%, dosage pondéral	non oblig	non oblig	OUI
	Taux de recyclage >10%, dosage pondéral	obligatoire	obligatoire	OUI
Produits additifs divers	Asservissement en débit avec prise en compte du temps de transfert	non oblig	obligatoire	OUI

NIVEAU DE LA CENTRALE CONTINUE

Remarques : ** Contrôle automatique de la teneur en eau du sable : en attente de validation du matériel par le CFTR.
 -> teneur en eau vérifiée par le laboratoire.

Niveau de centrale suivant NF P 98-728-1 2 voir attestation ci jointe

* Les éléments contrôlés ont fait l'objet d'une vérification visuelle, sur papiers et/ou d'une interrogation verbale du chef de poste.

Légende : NC, centrale Non Concernée par les éléments décrits. DEROG, dérogatoire, voir description. AUTO, Automatique.